

Message du Conseil communal au Conseil général n° 175 du 25 octobre 2021

OBJET : Prendre connaissance et voter un dépassement de crédit d'engagement de CHF 80'000.- relatif au message n° 135 portant sur un crédit de CHF 350'000.- TTC pour la rénovation du réservoir de compensation à Berlincourt.

1. Préambule

En application de l'article 29, ch. 12, lettre b) du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne (ROAC), le Conseil général est invité à voter un crédit supplémentaire en cas de dépassement de crédit d'engagement (pour autant qu'il dépasse de 10% le crédit autorisé mais au moins CHF 25'000.-).

2. Introduction

Le 21 mai 2019, le Conseil général acceptait la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la rénovation du réservoir de compensation à Berlincourt. Des événements majeurs ont influencé négativement la réalisation de cet ouvrage, à savoir :

- Des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables.
- Une situation géologique inattendue.
- Ecart entre les plans d'époque et la situation dans le terrain.

Ces événements génèrent un dépassement du crédit initial demandé à hauteur de CHF 80'000.- pour un total de CHF 430'000.- au décompte provisoire.

Le chantier est terminé depuis début juin.

3. Considérations générales

Le réservoir de compensation à Berlincourt est un ouvrage d'exception tant par sa conception physique, par son caractère unique dans le Jura ainsi que par sa situation géographique insolite. Situé en pleine forêt entre la Sorne et la falaise, il est primordial pour l'alimentation du réservoir de Berlincourt, nœud central de la distribution d'eau de notre commune. Vu ces particularités, aucune base comparative avec un ouvrage similaire n'a pu être identifiée. Ces diverses difficultés ont dès lors été évaluées avec une précision relative.

Son état fortement détérioré imposait un renouvellement prioritaire. Son principe de fonctionnement unique a été préservé ; pour rappel il ne nécessite aucune énergie additionnelle, sa seule énergie potentielle suffit (siphon).

Le message n°135 accepté par le Conseil général en mai 2019 prévoyait une rénovation de cet ouvrage. Les événements survenus ultérieurement ont nécessité une nouvelle analyse, concluant à son renouvellement complet. La maîtrise des coûts n'était pas remise en question par cette amélioration majeure.

L'alimentation en eau durant les travaux était initialement prévue par le biais de la conduite Undervelier – Berlincourt uniquement. Ce fonctionnement durant deux mois engendrait une prise de risque considérable acceptée lors de la votation du crédit en 2019. Le nouveau concept d'intervention permettait de s'affranchir de ce risque en limitant ce fonctionnement à une seule journée. Un nouveau désamorçage du puits de 1952 à la fin de l'année 2020 confortait le choix de ce nouveau concept et renforçait l'urgence de l'intervention.

Les Autorités communales choisissaient de renoncer à cette rénovation initiale en validant le renouvellement tel que décrit ci-dessus. La réalisation de ces travaux nécessitait de viser une fenêtre entre le mois de mai et juin, après l'hiver et avant la période d'étiage. Un quelconque report aurait décalé d'une année l'intervention, ceci étant rendu impossible par le désamorçage du puits 1952.

Les travaux débutaient en mai 2021. Rapidement la situation se compliquait, les conditions météorologiques exceptionnelles nuisaient grandement à la réalisation de l'ouvrage. Le terrain fragilisé nécessitait une excavation supplémentaire en vue de maîtriser sa stabilité. Des surprises géologiques faisaient leur apparition en fond de fouille. La stabilité de l'assise de l'ouvrage nécessitait un bétonnage supplémentaire.

Les hautes eaux de la rivière induisaient un renforcement de la digue, des pompages supplémentaires ainsi qu'une prolongation de l'installation de chantier. Des adaptations étaient nécessaires. Elles étaient induites par des différences d'altitudes d'installations souterraines entre les plans d'époque et la situation dans le terrain. Pour finir, une suspicion de fuite sur la section de conduite existante et maintenue nécessitait des investigations complémentaires.

Le nouveau réservoir était mis en service le 16 juin 2021 à la grande satisfaction de tous les partenaires, techniquement c'est une réussite.

4. Considérations financières

Désignation	Projet	Travaux réalisés	Description
Défrichage et démolition	25 000	11 143.60	Défrichage
Installation de chantier, génie-civil, maçonnerie	170 000	211 096.85	Génie-civil et démolition
Serrurerie (escalier, porte et porte sous pression)	20 000	127 775.25	Elément PEHD préfabriqué
Carrelage	3 000		
Peinture	3 000		
Canalisations et raccordements provisoires	11 000	31 484.00	Sanitaire
Fourniture et montage de tuyauterie inox	35 000		
Total des travaux	267 000	381 499.70	Total des travaux
Divers et imprévus, environ 10%	26 700	-	Décomptes finaux
Sous-total	293 700	381 499.70	Sous-total
Honoraires, géomètre, notaire, abornement et frais de procédure	55 000	48 376.85	Honoraires
Total net TTC	348 700	429 876.55	Total net TTC
Montant arrondi TTC	350 000	430 000.00	Montant arrondi TTC
Total de l'investissement (honoraires et travaux)		430 000.00	
Crédit voté (message n° 135)		350 000.00	
Dépassement de crédit d'engagement		80 000.00	
La demande porte sur un montant de		80 000.00	

Tableau 1 : Source : Services techniques de Haute-Sorne

5. Financement

La dépense à charge du financement spécial est la suivante :

Montant brut d'investissement	CHF	430 000.-
Crédit voté (message n° 135)	CHF	-350 000.-
Solde à financer	CHF	80'000.-
Besoin en financement	CHF	80'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement de l'objet.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle sera assumée par le financement spécial, fonction 710 Approvisionnement en eau.

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	2.00%	8 600
Durée amortissement comptable	50 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		9 996
Total de la charge financière annuelle		18 596

Tableau 2 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

6. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 29 septembre 2021

Au nom du Conseil communal	
Le Président	Le Chancelier
Jean-Bernard Vallat	Raphaël Mérillat